ASSOCIATION FRANÇAISE
D'ORTHO-BIONOMY®

Conditions Générales d'Utilisation du site internet

Mise à jour 20 juillet 2023
Version téléchargeable

IDENTITE DE L'EDITEUR DU SITE INTERNET

L'AFOB est une association déclarée Loi 1901 par le préfet de l'Isère sous le numéro W 381014354, immatriculée sous le numéro SIRET 44029231600013 dont l'adresse officielle est située 11 rue Alphonse Terray – 38000 GRENOBLE.

L'association peut être contactée à cette adresse mail : secretariat@ortho-bionomy.fr ou par téléphone : 06 41 74 47 45

L'Association Française d'Ortho-Bionomy® a pour but de faire découvrir l'Ortho-Bionomy®, méthode qui regroupe les principes et les techniques mis au point par Arthur Lincoln Pauls D.O.

Le site internet actuel de l'AFOB http://www.ortho-bionomy.fr/ est un site vitrine. Il présente les activités de l'association et comprend un annuaire pour référencer les praticiens proposant la méthode de l'Ortho-Bionomy® aux humains ou aux chevaux, ainsi que les professionnels proposant des formations professionnelles ou non professionnelles en Ortho-Bionomy®.

PRECISIONS SUR L'ORTHO-BIONOMY®

L'Ortho-Bionomy® est une approche éducative du corps élaborée par Arthur Lincoln Pauls, ostéopathe D.O. Cette méthode douce utilise la faculté du corps à trouver instinctivement des postures de confort.

L'Ortho-Bionomy® est distincte de l'ostéopathie et de la chiropraxie, en ce sens qu'elle ne nécessite aucune manipulation directive ni autoritaire du corps et des articulations. Elle posture le corps dans la position qu'il a prise instinctivement et augmente cette position afin de stimuler un réflexe d'auto-régulation.

Cette approche fait partie des pratiques de soins non conventionnelles (PSNC). Elle vise à soulager certains maux du quotidien ou pour renforcer, à titre préventif, l'hygiène de vie, la qualité de vie, la vitalité et donc le bien-être du corps.

Cette méthode ne tend pas à l'établissement de diagnostic ni traitement de maladies. Il s'agit d'une méthode complémentaire pouvant intervenir, en plus de soins conventionnels, pour contribuer au mieux-être ou bien-être.

Elle ne remplace en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispense aucunement de consulter un médecin, ce dernier étant dans certains pays, le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté si nécessaire.

Des effets secondaires tels que des gênes locales, une fatigue peuvent se manifester pendant quelques jours après l'application de la méthode.

REGLES DE REFERENCEMENT DES PRATICIENS ET FORMATEURS EN ORTHO-BIONOMY® SUR LE SITE

L'AFOB référence sur son site internet http://www.ortho-bionomy.fr/ des praticiens proposant la méthode de l'Ortho-Bionomy® aux humains ou aux chevaux, ainsi que les professionnels proposant des formations professionnelles ou non professionnelles en Ortho-Bionomy®.

Les formations référencées dans l'annuaire sont pour la plupart des formations non professionnelles, au sens de l'Article L6311-1 du code du travail.

Dans tous les cas, les formations proposées ne constituent pas des formations certifiantes permettant d'obtenir une certification professionnelle, en application de l'Article L6313-7 du code du travail.

Le référencement et classement des professionnels sur le site est disponible sous la rubrique « Annuaire » du site, à partir de l'url : https://www.ortho-bionomy.fr/annuaire-praticiens-enseignants-ortho-bionomy/

L'Utilisateur peut utiliser un filtre de recherche avec les critères suivants :
- Par zone géographique : par région / département / par ordre de commune / par ordre alphabétique
- Par type d'activité : praticiens, formateurs et praticiens équestres

Si l’Utilisateur n’utilise pas de filtre, les résultats sont classés par zone géographique : par région / département / par ordre de commune / par ordre alphabétique

- L’utilisateur du Site peut également utiliser la loupe pour rechercher un professionnel en particulier.

Les utilisateurs du Site sont informés qu’aucune relation contractuelle, lien capitalistique ni rémunération influent le classement et le référencement des professionnels sur le site internet.

L’AFOB ne contrôle pas les activités, agissements et comportements des professionnels référencés.
L’AFOB ne peut être tenue pour responsable des activités et/ou comportements de ces professionnels.

Toutefois, les praticiens en Ortho-Bionomy®, membres de l’association s’engagent à respecter des règles éthiques précisées sur cette page https://www.ortho-bionomy.fr/regles-ethiques-praticiens-ortho-bionomy/